

**Request for proposal (RFP)**

**Publié :** 29 Avril 2021

**Titre :** Surveillance de la commercialisation inappropriée des substituts du lait maternel au Burkina Faso,

**Date limite de soumission des propositions :** *10 Mai 2021*

**Estimation de la période de performance/journée d’activité :** Juin -Aout 2021

1. **Introduction**

# Alive & Thrive (A&T) est une initiative mondiale de nutrition visant à sauver des vies, à prévenir les maladies et à assurer une croissance saine des mères et des enfants. De 2009 à 2014, A&T a démontré que des améliorations rapides de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) sont possibles dans des contextes aussi divers que l'Ethiopie, le Bangladesh et le Viet Nam. En 2014, A&T a commencé à travailler au Burkina Faso, en Inde, au Nigéria et dans toute la région de l'Asie du Sud-Est, en élargissant son champ d'action pour inclure la nutrition maternelle et des adolescentes, et en utilisant l'agriculture et les programmes de protection sociale comme mécanismes de prestation pour la nutrition des mères, des nourrissons et des jeunes enfants (NMNJE). Actuellement, A&T met à profit son solide réseau et sa base de connaissances pour renforcer les systèmes et les capacités dans ces pays et dans d'autres pays d'Afrique et d'Asie, et pour diffuser ses innovations, ses outils et ses leçons apprises dans le monde entier. A&T est géré par FHI 360 avec des financements de la Bill & Melinda Gates Foundation et d'autres donateurs.

# Contexte

# L'initiative d'A&T pour l'Afrique de l'Ouest a pour but d'étendre la défense des politiques, de renforcer les capacités et de promouvoir l'utilisation des données en collaboration avec l'UNICEF et d'autres agences pour améliorer la NMNJE en Afrique de l'Ouest francophone. A&T est un fournisseur clé de conseils techniques et stratégiques pour les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui travaillent à améliorer la nutrition et la santé des femmes et de leurs familles. Un objectif politique clé en Afrique de l'Ouest est d'aider les pays à renforcer la mise en œuvre et le suivi de la législation visant à prévenir la commercialisation des substituts du lait maternel (SLM). L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande l'allaitement maternel exclusif, ne donnant aux nourrissons aucun aliment ou liquide autre que le lait maternel, pendant les six premiers mois, et la poursuite de l'allaitement jusqu'à l'âge de deux ans. Il a été prouvé que l'allaitement maternel apporte de nombreux avantages aux nourrissons, notamment la prévention des maladies et des décès, et l'amélioration du développement cognitif et de l'intelligence, et qu'il apporte également un certain nombre de bienfaits pour la santé de la mère. Les produits de SLM nuisent à l'allaitement, ce qui fait que les mères perdent leur propre réserve de lait, et mettent même en danger les nourrissons s'ils sont mélangés à de l'eau contaminée ou mal dilués. Malgré le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de 1981 de l'Assemblée mondiale de la santé et l'adoption de décrets nationaux visant à empêcher la commercialisation des produits SLM dans de nombreux pays, les industries de fabrication des SLM continuent de commercialiser leurs produits de manière contraire à l'éthique, en violation du Code international et des décrets nationaux.

# A&T, en collaboration avec d’autres acteurs tels que l'UNICEF et IBFAN, a commencé à fournir un soutien technique et financier au gouvernement du Burkina Faso pour mettre à jour et renforcer son décret national sur les SLM depuis quelques années. Des consultants juridiques nationaux et internationaux ont travaillé en étroite collaboration avec un comité de coordination au sein du ministère de la santé pour élaborer un nouveau projet de décret qui comprenait des dispositions conformes aux résolutions ultérieures de l'Assemblée mondiale de la santé sur le code. Le décret mis à jour a été adopté en conseils des Ministres le 17 Mars 2021. A l’issue de l’adoption du décret, le Ministère de la Santé souhaite procéder à une évaluation pour faire l'état des lieux de la violation du décret sur les SLM au Burkina Faso. Cette évaluation utilisera le [protocole NetCode applicable aux évaluations périodiques pour le suivi de la commercialisation des substituts de lait maternel](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/276900/9789242513493-fre.pdf?ua=1)[[1]](#footnote-1) afin d'évaluer les violations dans les établissements de santés, médias et dans les points de vente. A&T , en collaboration avec le comité de suivi de l’application du Code fournissent une assistance technique et financière pour cette évaluation.

# Termes de Reference

A&T cherche à obtenir le soutien d'un cabinet d’étude pour conduire une évaluation périodique des violations du Code International et du Décret National dans les médias, points de vente et les établissements de santé en utilisant le protocole NetCode, Module –A relatif aux mères et aux   
établissements de santé, Module–B relatif au commerce de détail et à l’étiquetage, et Module C relatif aux Médias (Télévision et Internet). Une description détaillée de l'étude se trouve à l'annexe 1. La description suit largement le protocole NetCode, avec quelques adaptations de la stratégie d'échantillonnage. Les outils de collecte des données sont fournis par NetCode, et se trouvent à la fin du protocole NetCode. Ces outils peuvent être adaptés par le cabinet d’étude pour la collecte électronique des données.

***Principales Tâches***

Les principales tâches du cabinet d’étude seront, entre autres, les suivantes :

1. Adapter le protocole NetCode au contexte du Burkina Faso, en s'assurant que les indicateurs mesurés portent sur toutes les composantes du décret national sur les SLM.
2. Adapter les outils de collecte de données si nécessaire.
3. Finaliser le protocole de recherche en ajoutant toute information supplémentaire et obtenir les approbations du comité d’éthiques locale et de FHI360.
4. Assurer une surveillance des médias pour fournir des informations sur la publicité télévisée pour le Module C/Mass Médias.
5. Engager et former des collecteurs de données pour les Module A/ mères et aux établissements de santé, et B/Points de vente. Former également d'autres membres du personnel de l'étude, selon les besoins, pour effectuer des examens et des analyses documentaires pour les deux modules.
6. Mettre en œuvre l'étude, analyser les données et rendre compte des résultats dans les formats demandés par A&T.
7. Maintenir une communication régulière avec le bureau d'A&T et autres ressources techniques qui fourniront de direction technique et l'approbation des produits livrables, et collaborer étroitement avec les directions centrales des Ministères impliqués (Ministère de la santé, Ministère du commerce, …).

**Livrables Attendus**

# Protocole final et outils de collecte de données adaptés au contexte du Burkina Faso selon les besoins, y compris un calendrier actualisé pour l'achèvement des travaux.

# Certificat d'approbation d'un comité éthique local et de FHI360.

# Copies électroniques des formulaires de collecte de données remplis et des bases de données Excel nettoyées et clairement étiquetées pour chaque volet de l'étude

# Schéma du rapport

# Projet de rapport

# Rapport final intégrant les commentaires d'A&T et d'autres parties prenantes, et une présentation en PowerPoint

# Exigences de soumission

# Les organisations postulantes doivent soumettre les éléments suivants :

1. Une présentation écrite de l’organisation (maximum de 3 pages)
2. Une proposition d’approche et de plan techniques - y compris la planification pour la collecte des données (maximum de 8 pages)
3. Le CV du chef d’équipe et des autres membres du personnel responsables de la réussite de la mission (maximum de 3 pages chacun)
4. Trois exemples de rapports finaux d'études que le cabinet d’étude a menées au cours des cinq dernières années dans le domaine de la nutrition ou de la santé publique ;
5. Liste de trois références pour des prestations similaires ;
6. Un budget détaillé qui tient compte du coût des activités incluses dans la proposition conformément à la teneur des travaux décrite dans le présent appel d’offres et en franc CFA.
7. Veuillez également inclure un explicatif du budget qui décrit et justifie les hypothèses de coût pour chaque catégorie et poste dans la feuille de calcul du budget.
8. Veuillez utiliser le modèle de budget fourni par FHI Solutions Le budget doit être ventilé par coûts du personnel (veuillez identifier le personnel et le titre de la fonction de chaque personne qui effectuera le travail) ; inclure le montant des avantages sociaux conformément aux politiques de rémunération de l’organisation, les frais de déplacement/mission, les fournitures et tout autre coût direct nécessaire pour effectuer une catégorie de travail ; et préciser le montant des coûts indirects. Dans la mesure où les coûts indirects sont applicables, ils sont soumis aux limites suivantes :

* 0% pour les agences gouvernementales, les autres fondations privées
* Jusqu'à 10% pour les universités américaines et les universités communautaires américains.
* Jusqu'à 15% pour les Organisations non gouvernementales (ONGs), les organisations multilatérales, les établissements universitaires non américains et tous les organismes à but lucratifs quel que soit leur lien d’implantation.
* Si l'organisation a des taux indirects inférieurs, les taux inférieurs devraient être utilisés.
* Veuillez inclure la TVA dans la proposition de coût car FHI SOLUTIONS n'est pas exonéré de la TVA.

1. **Critères d’évaluation**

Les propositions seront examinées et classées par un comité selon les critères ci-dessous. Seules les offres remplissant toutes les conditions citées plus haut seront examinés

1. Capacités & expériences y compris Références...……………………….………………….30 %
2. Proposition technique……..…………………………………………………………………35 %
3. Exemples de travaux antérieurs………………..……………………………………………15 %
4. Pertinence du budget…………………….………………………..…………………………20 %

*REMARQUE :* FHI Solutions n’indemnisera pas les soumissionnaires pour la préparation de leur réponse au présent appel à propositions et la publication de cet appel n’est en rien une garantie de l’adjudication d’un contrat par FHI Solutions.

# Instructions et date limite

Les éventuelles questions à cet appel à propositions doivent être soumises par courrier électronique au bureau A&T à l’adresse de [MZafimanjaka@fhi360.org](mailto:MZafimanjaka@fhi360.org) avec copie à [Bsanou@fhi360.org](mailto:Bsanou@fhi360.org) au plus tard le **5 mai 2021** à 17h00 GMT. Les réponses seront partagées à toutes les parties qui ont soumis des questions ou ont exprimé un intérêt et seront également postées sur le site web. Aucune réponse ne sera donnée aux questions par appel téléphonique. Les parties intéressées sont invitées à envoyer leur proposition par courrier électronique à l’adresse [BSanou@fhi360.org](mailto:BSanou@fhi360.org) , avec copie à [KIredell@fhi360.org](mailto:KIredell@fhi360.org) au plus tard le **10 mai 2021** avant 18h00 GMT. Les soumissions reçues après cette date et heure ne seront pas acceptées. A&T accusera réception de votre soumission par courrier électronique. Les offres devront être soumises sous format électronique en utilisant un logiciel compatible avec Microsoft office.

Veuillez-vous conformer strictement aux instructions. Les offres de devis non conformes aux instructions peuvent ne pas être examinées. Les offres reçues après la date et l’heure limites pourraient ne pas être acceptées. FHI Solutions accusera réception de votre offre par courriel. Les offres doivent être soumises au format électronique sous un logiciel compatible avec Microsoft Office.

1. **Mécanisme contractuel et conditions de paiement**

Le mécanisme contractuel prévu sera un accord à prix fixe en franc CFA sur la base du meilleure offre (qualité/prix) Une fois le contrat approuvé, il inclura un calendrier de paiement à prix fixe en fonction les livrables décrits dans l’étendue des travaux et sous condition de l'approbation des livrables par A&T.

1. **Retrait des offres**

Les soumissionnaires peuvent retirer leurs propositions en adressant, par courriel, une note écrite à tout moment avant l’attribution. Les propositions peuvent être retirées en personne par le soumissionnaire ou son présentant/sa représentante autorisé(e), si l’identité du représentant ou de la représentante est connue d’A&T et le représentant ou la représentante signe un état de retrait.

1. **Fausses déclarations dans l’offre**

Les soumissionnaires fourniront des renseignements complets et exacts tel que requis par la présente demande de devis et ses pièces jointes. Les offres reçues resteront propriété de FHI SOLUTIONS.

# Avis de non-responsabilité et clauses de protection de FHI Solutions

# FHI Solutions peut annuler la procédure de demande de devis et ne pas adjuger de contrat.

# FHI Solutions peut rejeter une ou toutes les offres reçues.

# La publication d’une demande de devis ne constitue pas pour FHI Solutions un engagement à adjuger un contrat.

# FHI Solutions se réserve le droit de disqualifier toute offre en raison du non-respect des instructions de soumissionnement par le soumissionnaire.

# FHI Solutions ne versera aucune compensation aux soumissionnaires pour les réponses à la demande de devis.

# FHI Solutions se réserve le droit d’adjuger un contrat sur la base de l’évaluation initiale des offres sans autre discussion.

# FHI Solutions peut choisir de n’adjuger qu’une partie des activités prévues dans la demande de devis, ou d’adjuger plusieurs contrats en fonction des activités de la demande devis.

# FHI Solutions peut demander aux soumissionnaires présélectionnés de participer à un deuxième ou un troisième cycle de présentation orale ou de réponse écrite à un Descriptif des travaux plus détaillé qui est basé sur le Descriptif général dans la demande de devis initiale.

# FHI Solutions se réserve le droit d’annuler la demande de devis ou l’adjudication avant la signature d’un contrat de sous-traitance en raison de tout changement imprévu dans la direction de son client, que ce soit de l’ordre du financement ou d’ordre programmatique.

# FHI Solutions se réserve le droit de déroger aux lacunes mineures d’une offre qui peuvent être corrigées avant la décision d’adjudication afin de promouvoir la concurrence

# FHI Solutions contactera les soumissionnaires pour confirmer l’identité de la personne contact, l’adresse et le fait que la soumission a bien été soumise en réponse à la présente demande de devis.

**- FIN DE L’APPEL D’OFFRE –**

# Annexes :

# Protocole Netcode (évaluation périodique) en deux versions française et anglaise.

# 

1. Disponible également sur <https://www.who.int/nutrition/publications/infantfeeding/netcode-toolkit-periodic-assessment/fr/> [↑](#footnote-ref-1)